



**Nicolas HULOT**,  
ministre d'État,  
ministre de la Transition écologique  
et solidaire

**Jacques MÉZARD**,  
ministre de la Cohésion  
des territoires

**Julien DENORMANDIE**  
Secrétaire d'État auprès  
du ministre de la Cohésion des territoires

Paris, le vendredi 16 mars 2018

## Communiqué de presse

---

### **Plan de rénovation énergétique des bâtiments : Installation du comité de pilotage pour co-construire une France sobre en carbone**

**Nicolas Hulot, Jacques Mézard et Julien Denormandie, ont installé aujourd'hui le comité de pilotage du plan de rénovation énergétique des bâtiments. Animé par Marjolaine Meynier-Millefert, députée de l'Isère, et Alain Maugard, président de Qualibat, le comité aura pour mission de co-construire et de piloter avec l'ensemble des acteurs nationaux et locaux, et en particulier les collectivités territoriales, une politique ambitieuse de rénovation énergétique.**

La première réunion du comité de pilotage a permis de dresser le bilan des quatre mois de concertation et de discuter collectivement des évolutions à apporter au plan avant sa présentation officielle lors d'un déplacement ministériel à venir prochainement. Le plan sera continuellement enrichi par les actions et décisions à venir, notamment en loi de finances.

**« La rénovation énergétique des bâtiments doit opérer un changement d'échelle afin de remplir les objectifs du Plan climat tout en développant l'emploi local et l'innovation »** a déclaré **Nicolas Hulot**.

Pour **Jacques Mézard** : **« La concertation a créé un formidable élan au sein des territoires. Au cours des quatre mois de dialogue, les acteurs locaux ont pu s'exprimer sur tous les axes prioritaires du plan : lutte contre la précarité énergétique, cohésion sociale, emploi et innovation, revitalisation des villes moyennes, soutien aux filières du bâtiment et création d'emplois. Des décisions seront prochainement annoncées en réponse aux attentes des professionnels et des territoires ».**

**« Ce plan doit concrètement changer la vie quotidienne des Français, notamment les plus modestes. Le défi pour la filière du bâtiment est immense. Nous serons à la hauteur de l'accompagnement des professionnels et des ménages »** a ajouté **Julien Denormandie**.

Mis en concertation, le 24 novembre 2017, le plan fait de la rénovation énergétique une priorité nationale en fixant un objectif de baisser la consommation énergétique du parc de 15% d'ici 2023 et d'éradiquer les 1,5 millions de passoires thermiques habitées par des propriétaires aux revenus modestes en dix ans.

## **Composition du comité de pilotage**

- la Direction Générale pour l'Energie et le Climat,
- la Direction pour l'Habitat, l'Urbanisme et les Paysages,
- la Direction Immobilière de l'Etat,
- l'Agence Nationale pour l'Habitat,
- l'Agence Nationale d'Information sur le Logement,
- l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie,
- le Plan Bâtiment Durable,
- le Conseil Supérieur de la Construction et de l'Efficacité Energétique,
- les associations de collectivités : Régions de France, l'assemblée des communautés de France, l'assemblée des départements de France et l'association des maires de France.

## **Rénovation énergétique des bâtiments, les chiffres clés**

- 7 millions de logements énergivores.
- 400 millions de m<sup>2</sup> de parc public tertiaire.
- Le secteur du bâtiment représente 45% de la consommation d'énergie finale.
- Le secteur du bâtiment est à l'origine de 27% des émissions de gaz à effet de serre.

## **Les principaux moyens du plan de rénovation**

- 9 milliards d'euros du Grand plan d'investissement sur le quinquennat.
- Le crédit d'impôt transition énergétique représentait 1,7 milliards d'euros en 2016.
- Les certificats d'économie d'énergie permettront d'accompagner la rénovation à hauteur de 5 milliards d'euros pour la période 2018-2020.

Retrouvez le communiqué de presse en ligne

---

Pour toute information complémentaire, contacts :

**Service de presse de M. Nicolas Hulot : 01 40 81 78 31**

**Service de presse de M. Jacques Mézard : 01 44 49 85 65**

**Service de presse de M. Julien Denormandie : 01 44 49 85 65**